



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13/02/2023 /

Dossier complet le : 13/02/2023 /

N° d'enregistrement : F01123P0033

1 Intitulé du projet

Construction d'un atelier de fabrication d'équipements pour l'application de peinture à Stains (93).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAMES

Raison sociale

N° SIRET

5 7 0 2 5 1 6 8 8 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

WALTER

Prénom(s)

Hervé

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39-a)	Construction d'un bâtiment (production, stockage et bureaux) d'une surface de plancher d'environ 14 150 m ² . Soumis à déclaration au titre des rubriques 2560-2 (travail mécanique des métaux) et 2564-1c (dégraissage à l'aide de solvants organiques) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur les terrains actuels de la société SAMES à Stains, complétés par des terrains achetés dans le cadre de l'extension du site. Les terrains du projet sont implantés en zone UAa du PLUi de Plaine Commune.

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment abritant les activités de production d'équipements pour l'application de peinture, de stockage de matières premières et produits finis ainsi que les bureaux et locaux sociaux.

Pour cela, les bâtiments existants seront démolis. Seul un bâtiment sera conservé et rénové pour accueillir les activités de démonstrations au clients, SAV et R&D (cf. Annexe 7).

Le bâtiment nouvellement créé d'une emprise de 12 100 m² comprendra une zone de production (assemblage de composants, usinage et dégraissage de pièces métalliques), une zone de stockage de composants et produits finis et une zone de bureaux et locaux sociaux sur 2 étages.

Une unité de production d'énergie photovoltaïque est prévue en toiture du nouveau bâtiment.

4.2 Objectifs du projet

La société SAMES prévoit une augmentation de sa production dans les années à venir et les installations actuelles ne permettront pas d'assurer cette augmentation. De plus, les installations étant vieillissantes, elles ne sont plus adaptées aux activités de la société.

C'est dans ce cadre que la société SAMES a décidé de construire un nouveau bâtiment abritant ses activités de production, de stockage et administratives sur son terrain actuel à Stains. L'entreprise conservera alors sa présence sur le bassin stanois et les emplois liés.

Ce projet est en adéquation avec l'objectif de non-artificialisation des sols et de recyclage de sites industriels poursuivi par le législateur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- Une phase de démolition des bâtiments non conservés dans le cadre du projet ;
- Une phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers ;
- Une phase de construction du bâtiment.

Les déchets de démolition seront caractérisés et quantifiés de manière détaillée lors des phases d'étude du projet. Ces diagnostics viendront valider les filières de gestion des déchets tout en privilégiant la réutilisation in situ.

Le projet prévoit également la construction d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les installations seront dédiées à des activités de production d'équipements pour l'application de peinture (activités de stockage et administratives associées).

Les installations seront construites conformément aux arrêtés des 27/07/15 et 09/04/17 relatifs aux ICPE soumises à déclaration au titre des rubriques 2560 et 2564 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les installations comprendront principalement :

- Une zone de production composée d'une zone d'activités d'assemblage de composants associée à une pièce dédiée aux activités d'usinage et de dégraissage des pièces, d'une surface de 4 900 m² ;
- Une zone de stockage de composants et produits finis, d'une surface d'environ 5 700 m² ;
- Une zone contenant les locaux sociaux au rez-de chaussée et bureaux à l'étage à l'ouest du nouveau bâtiment ;
- Une unité de production d'énergie photovoltaïque en toiture ;
- Un parking de stationnement pour les véhicules légers ;
- Des voiries ;
- Un bassin d'infiltration des eaux pluviales et des espaces verts.

Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux et atmosphériques. Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.

Les effluents atmosphériques seront réduits aux gaz de combustion des véhicules circulant sur le site (poids-lourds et véhicules de salariés).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et permis de démolir au titre du Code de l'Urbanisme.

Déclaration modificative au titre du Code de l'Environnement car les installations existantes classées au titre des rubriques 2560 et 2564 seront transférées dans le nouveau bâtiment.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'emprise du projet	Environ 3,6 ha
Emprise bâtiments existants conservés / Surface de plancher	2 900 m ² / 3 500 m ²
Emprise bâtiment nouvellement construit / Surface de plancher	12 400 m ² / 14 150 m ²
Voiries et parkings	Environ 10 000 m ²
Espaces verts	Environ 11 250 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 150 Voie : Avenue de Stalingrad

Lieu-dit :

Localité : STAINS

Code postal : 9 3 2 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 5 7 , 0 6 " N Lat. : 2 ° 2 3 , 2 3 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type II "Parc Départemental de la Courneuve" à 200 m ; - ZNIEFF de type I "Plans d'eau et friches du parc départemental de la Courneuve" à 650 m. (Cf. Annexe 6)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Stains est couverte par les PPBE : - de l'aéroport du Bourget ; - des grandes infrastructure de transport terrestre de l'Etat ; - des infrastructures routières départementales ; - de la communauté d'Agglomération Plaine Commune ; - de la Métropole du Grand Paris 2019-2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 500 m des monuments historiques suivants : - Château de la Motte ; - Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption ; - Mairie de Stains.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet est fortement urbanisé et ne se trouve dans aucune zone humide délimitée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stains est concerné par un PPRN "mouvements de terrain dus aux retraits gonflements des argiles" prescrit en 2001. Le site de la société SAMES se trouve en zone d'exposition modérée.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce risque sera pris en compte dans le cadre des études géotechniques qui seront réalisées en phase d'étude détaillée du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet ont fait l'objet d'un diagnostic de pollution des sols (Annexe 8). Il a mis en évidence la présence dans le sol d'impacts et anomalies en métaux lourds et un dépassement en fluorures, sulfates et fraction soluble. Le rapport de SOLPOL recommande l'apport de matériaux sains et l'évacuation des terres polluées vers des installations de stockage adaptées. L'ensemble de ces recommandations seront respectées dans le cadre du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Stains est concernée par la ZRE 03001 de l'Albien. Il n'existe et n'est prévu aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel, ni de forage souterrain. Les prélèvements d'eau se font et se feront uniquement sur le réseau public de distribution d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 ("Sites de Seine-Saint-Denis") le plus proche du site se trouve à 200 m. (cf. Annexe 6). La zone d'influence du projet est limitée aux limites du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable pour les besoins sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant existant il est en adéquation avec les équipements disponible. Le projet viendra améliorer l'existant en infiltrant les eaux pluviales non polluées à la parcelle.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles d'implantation du projet sont des parcelles déjà industrialisées par la société SAMES. Concernant les parcelles d'extension, celles-ci sont actuellement occupées par une habitation et un garage automobile. Ces terrains ne présentent pas d'enjeux écologiques pressentis.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 ("Sites de Seine-Saint-Denis") le plus proche du site se trouve à 200 m. Le projet est séparé du site Natura 2000 par des éléments fragmentants (urbanisation, axe routier,...), il ne présente aucune similitude dans les habitats présents, et n'a pas de lien hydraulique avec lui. La zone d'influence du projet est restreinte aux limites du site. De plus, une attention particulière sera portée aux aménagements pa
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont situés en zone Ua du PLUi de Plaine Commune dont la vocation est d'accueillir des installations et activités telles que celles projetées par la société SAMES. De plus, les terrains d'implantation du projet sont déjà fortement urbanisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Stains n'est pas soumise à un PPRT. Les terrains ne sont pas grevés de servitudes de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ne sont pas grevés de servitudes relatives aux risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic actuel de poids-lourds se situant autour des 10 véhicules/jour sera augmenté pour atteindre les 15 véhicules/jour. Le trafic actuel de véhicules légers se situant autour des 140 véhicules/jour sera très légèrement augmenté pour atteindre les 150 véhicules / jour. Le trafic quotidien ne sera que très légèrement augmenté par le projet de la société SAMES.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des véhicules sur le site et les opérations de chargement/déchargement seront à l'origine d'émissions sonores. Ces opérations seront réalisées en journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations respecteront les valeurs limites définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses des installations seront induites par les éclairages de sécurité (dirigés vers le sol).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales n'ayant pas pu être infiltrées à la parcelle (débit limité à 7 l/s/ha) et d'eaux usées domestiques.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet dans le réseau d'eaux pluviales collectif et dans le réseau d'eaux usées domestiques.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations induiront la production de déchets industriels banals (emballages plastiques, palettes usagées, cartons, etc.), des déchets de bureaux, des déchets assimilables à des déchets ménagers et des déchets de maintenance. Des déchets dangereux seront produits (huiles d'usinage usagées, résidus de lavage, etc.). Ces déchets seront collectés et traités par une entreprise spécialisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont implantés sur le site actuel de la société SAMES et sur des parcelles d'extension fortement urbanisées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Annexe 7 et 8.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les terrains d'implantation du projet se trouvent sur le site actuel de la société SAMES et des terrains d'extension composés d'une habitation abandonnée et d'un ancien garage automobile. Le projet respecte la volonté du législateur en matière de non-artificialisation des sols et de recyclage maîtrisé de sites industriels.

La nouvelle installation induira une amélioration de l'existant dans la mesure où l'atelier contenant les activités ICPE sera distant des limites de site de plus de 5 m, contrairement à la situation actuelle où ceux-ci se trouvent en limite de propriété, accolés aux habitations des riverains.

Les installations seront construites conformément aux arrêtés des 27/07/15 et 09/04/19 relatifs aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises aux rubriques 2560 (travail mécanique des métaux) et 2564 (dégraissage à base de solvants organiques).

L'ensemble des mesures de réduction du risques sont énumérées en Annexe 7.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés au point 6.4, le projet n'aura pas d'impact notable sur l'environnement. Le projet pourrait en conséquence être dispensé d'une évaluation environnementale.

Il est à noter que les installations existantes étant vieillissantes, le projet de la société SAMES viendra améliorer l'existant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Rapport de spécifications environnementales	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Rapport de diagnostic de pollution des sols réalisé par la société SOLPOL (partie 5 et 6.4)	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

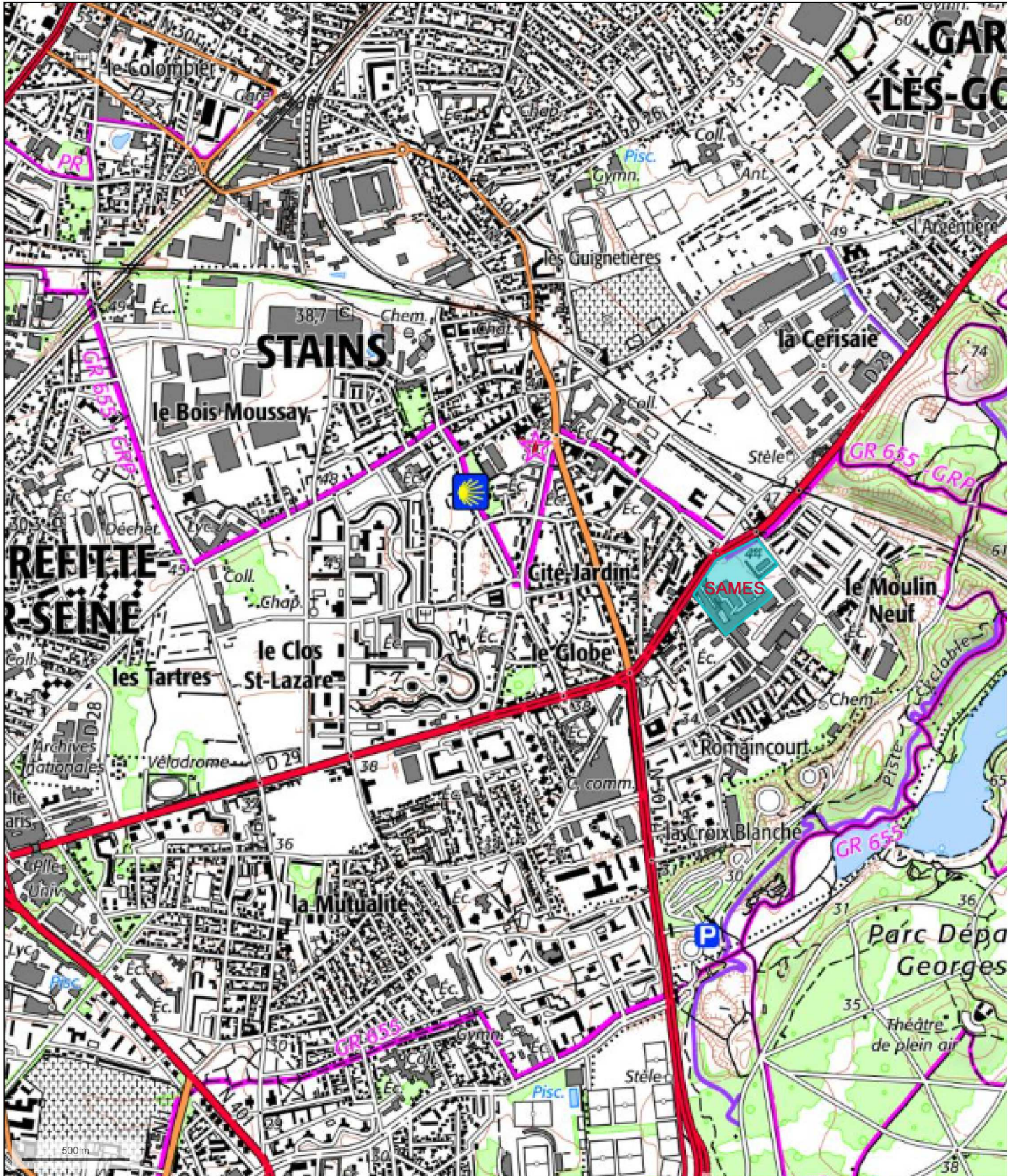
Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)





PLAN REPERAGE PHOTOS

Photo - 1

Photo - 6

Photo - 5

Photo - 4

Photo - 2

Photo - 3

OR

OG

OT

LE

00



Photo-1 Novembre 2022



Photo-2 Novembre 2022



Photo-3 Octobre 2022



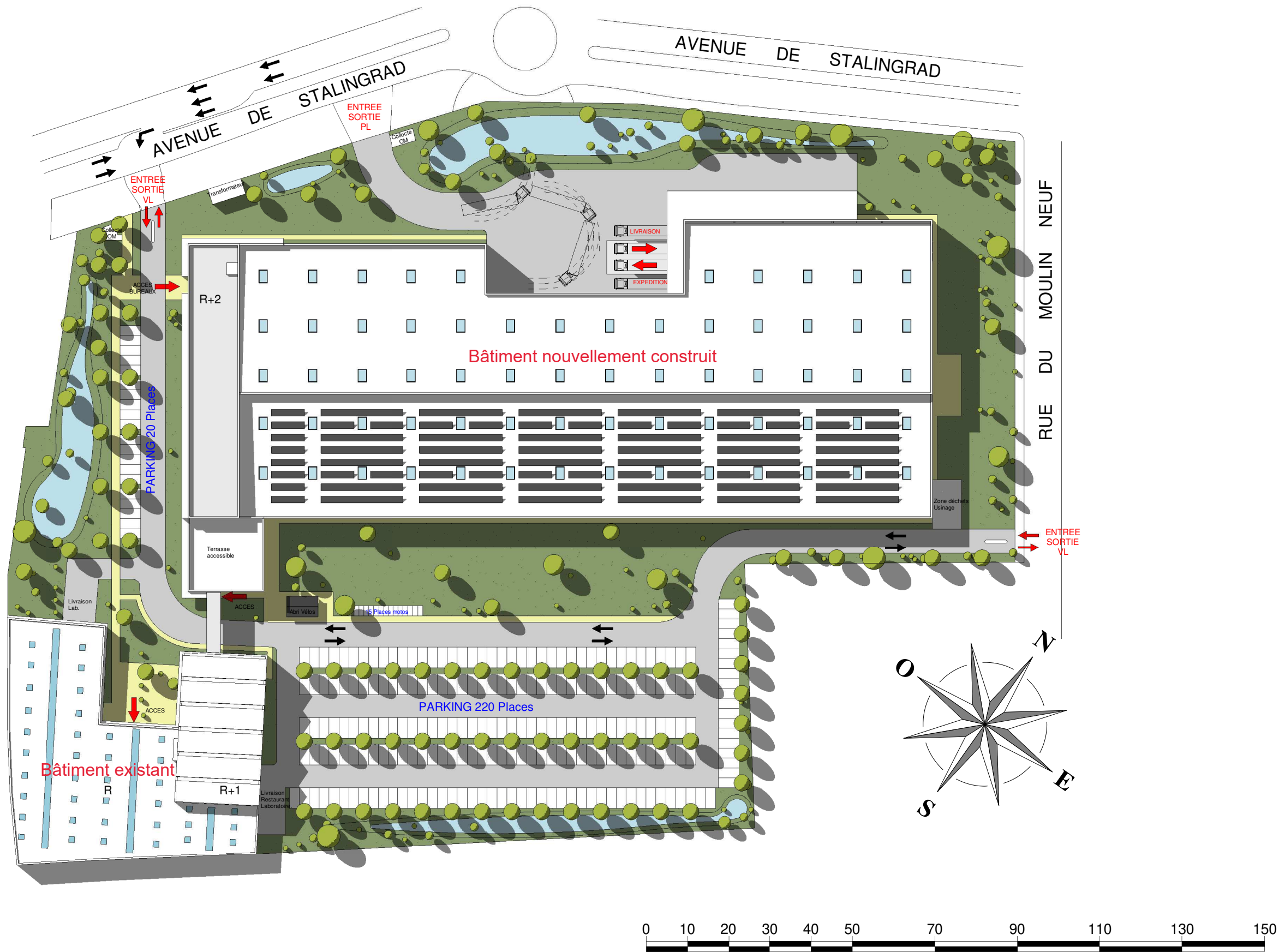
Photo-4 Novembre 2022



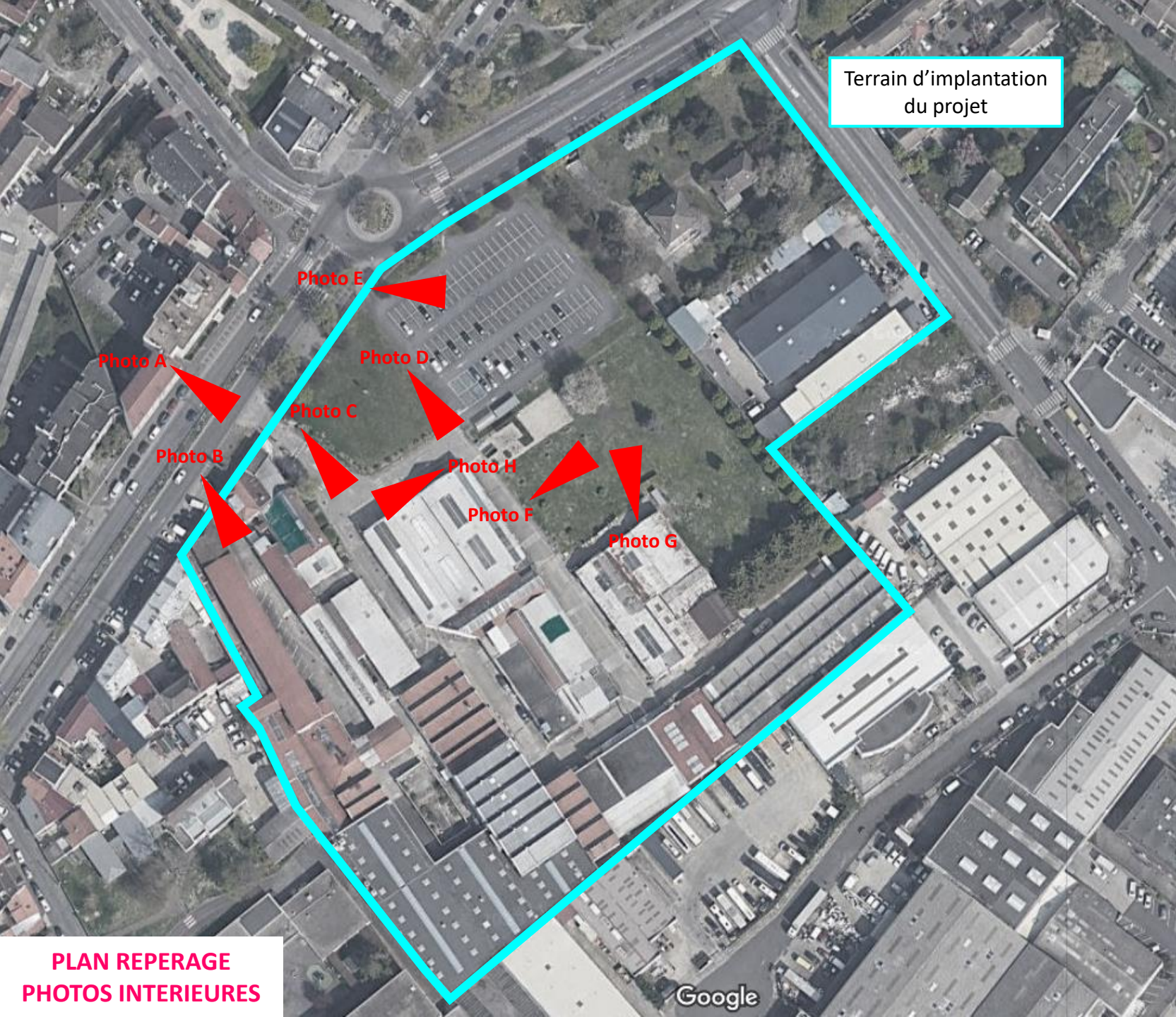
Photo-5 Mai 2022



Photo-6 Aout 2022



Terrain d'implantation
du projet



**PLAN REPERAGE
PHOTOS INTERIEURES**



Photo A



Photo B



Photo C



Photo D



Photo E



Photo F



Photo G

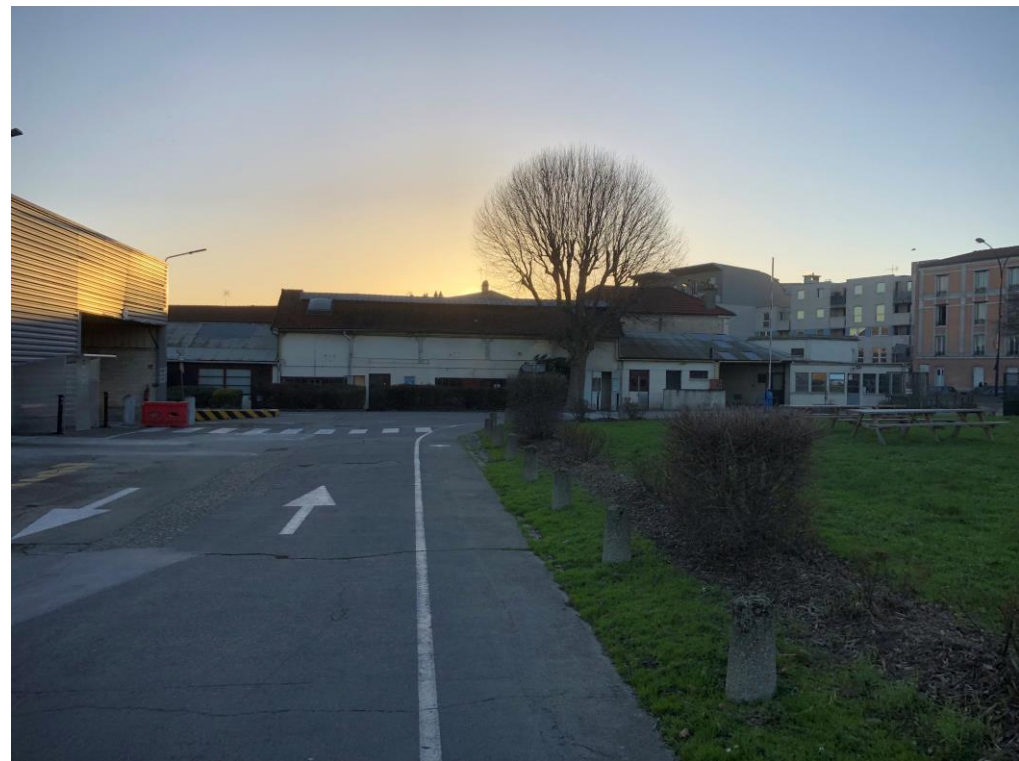
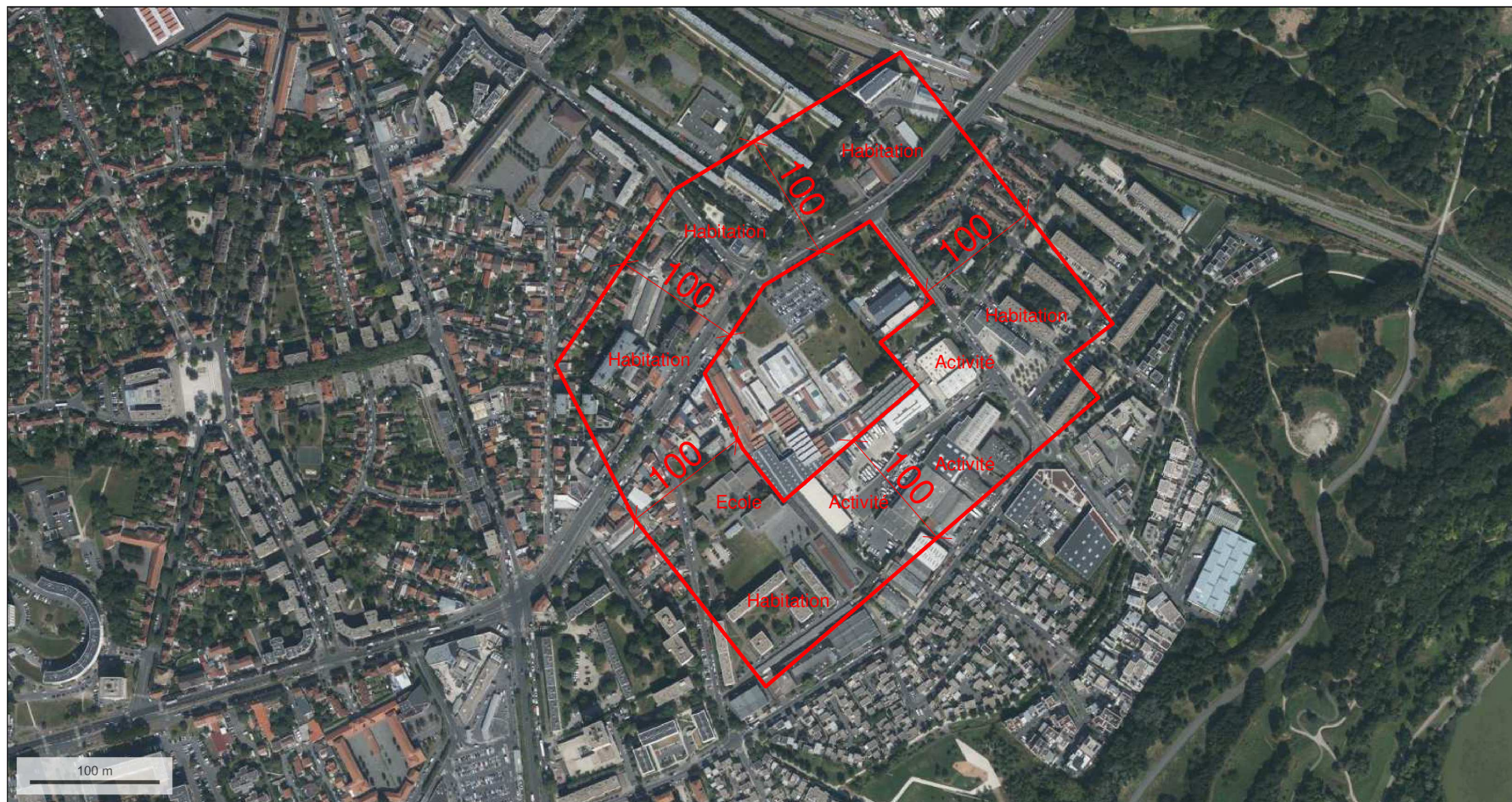


Photo H







© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

1/5000 Date de la prise de vue aérienne : 06-09-2021

Longitude : 2° 23' 29" E
Latitude : 48° 57' 06" N



Légende :

-  Natura 2000 - Directive Oiseaux
-  Zones spéciales de conservation (ZSC)
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

Plan des zones NATURA 2000 et ZNIEFF